



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/PRST/1995/5
31 janvier 1995
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

DÉCLARATION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SÉCURITÉ

À l'issue de consultations entre les membres du Conseil de sécurité, le Président du Conseil a fait la déclaration suivante au nom du Conseil, à la 3497^e séance tenue le 31 janvier, dans le cadre de l'examen de la question intitulée "La situation au Burundi" :

"Le Conseil de sécurité, qui suit de près les événements qui se déroulent au Burundi, a appris avec préoccupation que la situation s'était considérablement détériorée ces derniers jours.

À cet égard, le Conseil déplore vivement les déclarations faites par la direction d'un parti politique demandant que le Premier Ministre soit démis de ses fonctions et que son gouvernement soit renversé par tous les moyens disponibles.

Le Conseil dénonce de telles tentatives visant à mettre en péril, par l'intimidation, le gouvernement de coalition qui a été établi conformément à la Convention de gouvernement du 10 septembre 1994. Il condamne en outre les groupes extrémistes qui continuent de saper le processus de réconciliation nationale.

Le Conseil demande à toutes les parties et aux autres intéressés, en particulier aux forces de sécurité nationales, de s'abstenir de commettre des actes de violence et de soutenir les institutions gouvernementales créées conformément à la Convention susmentionnée.

Le Conseil prie le Secrétaire général de continuer à le tenir pleinement informé de l'évolution de la situation au Burundi. Il restera activement saisi de la question."
